



Déclaration d'un accueil sans hébergement

Cerfa

N° 12764*01

Annexe II

Arrêté du 22 septembre 2006
relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs
prévue à l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles

Cette déclaration est à renvoyer à la direction (régionale et) départementale de la jeunesse et des sports
du domicile ou du siège social de l'organisateur

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la déclaration : ___/___/_____ N° d'enregistrement de l'accueil :

N° d'organisateur :

Déclaration complète

Projet éducatif joint

Convention

Organisateur

Personne morale

Type : Association

Comité d'entreprise

Autre (préciser) :

Société commerciale

Collectivité territoriale (préciser) :

Dénomination sociale :

Adresse du siège : Téléphone :

..... Portable :

Commune : Code postal :

Adresse électronique : Télécopie :

Représentant légal : (facultatif pour les collectivités territoriales)

M^{me} M^{lle} M

Fonction :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage :

Lieu de naissance : Date de naissance : ___/___/_____

Déclarant : (uniquement si différent du représentant légal)

M^{me} M^{lle} M

Fonction :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage :

Lieu de naissance : Date de naissance : ___/___/_____

Personne physique

M^{me} M^{lle} M

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage :

Lieu de naissance : Date de naissance : ___/___/_____

Adresse : Téléphone :

..... Portable :

Commune : Code postal :

Adresse électronique : Télécopie :

Assurance

Compagnie d'assurance :

N° du contrat en responsabilité civile de l'organisateur :

N.B. : les pièces suivantes doivent pouvoir être présentées lors d'une inspection

- le document prévu à l'article R. 227-25 du code de l'action sociale et des familles (projet pédagogique)

- les documents relatifs aux personnels et aux mineurs

- le contrat d'assurance

- la copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité contre l'incendie (lorsque l'établissement y est soumis).

Accueil

Type

Accueil de loisirs

Accueil de jeunes (si convention)

Périodes

Année

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi	Samedi	Périscolaire	Autre	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps	Juillet	Août

Vacances

Effectif des mineurs accueillis (maximum, pour un jour)

Total = Moins de 6 ans = 6 à 13 ans = 14 à 17 ans = (14-17 accueil de jeunes)

L'accueil concerne-t-il majoritairement des mineurs handicapés ? oui non

Animateurs

Total = Qualifiés = Stagiaires = Sans qualification =

Directeur(trice) ou référent (si connu(e))

M^{me} M^{lle} M

Qualification :

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage :

Lieu de naissance : Date de naissance : ___/___/___

Local

Local utilisé

N° du local :
numéro communiqué par la DDJS

Dénomination :

Adresse : Téléphone : _____

Commune : Code postal : _____

Accueil hors locaux

Lieu d'implantation :

Adresse :

Commune : Code postal : _____

Je soussigné déclare sur l'honneur :

- la sincérité des renseignements portés sur ce formulaire,
- ne pas être en incapacité ou interdit d'organiser un accueil de mineurs,
- m'engager à vérifier avant le début de l'accueil que les personnes appelées, à quelque titre que ce soit, à prendre part à un accueil de mineurs n'ont pas fait l'objet d'une mesure administrative prise en application des articles L. 227-10 et L. 227-11 du code de l'action sociale et des familles,
- m'engager à prendre connaissance du contenu de l'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) les concernant, sans préjudice des vérifications faites par les collectivités publiques locales (telles que prévues à l'article R. 79 du code de procédure pénale) et de celles réalisées par le représentant de l'Etat dans le département, au titre de l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles,
- m'engager à fournir dès que j'en ai connaissance et au plus tard 8 jours avant le début de l'accueil :
 - l'identité et la qualification du directeur et des membres de l'équipe d'encadrement permanente,
 - l'identité des autres personnes concourant à l'accueil,
 - les effectifs de mineurs par tranche d'âge.

Cachet
(personne morale)

Fait le ___/___/___ à
Signature (précédée de la mention manuscrite "certifié exact")

Les déclarations mensongères sont passibles de sanctions pénales (article 441-6 du code pénal).

Les informations données peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé ; les droits d'accès et le droit de rectification doivent être effectués auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports du lieu de déclaration.